

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 9 novembre 2022**

**Vœu de l'Exécutif sur proposition des groupes Générations, Communiste et Citoyen et des Écologistes  
relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens,  
par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris**

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet d'avoir accès à un haut niveau de connaissance et à la culture pour tous les élèves ;

Considérant les difficultés récurrentes de la filière professionnelle liée à un manque structurel de moyens et un manque de considération dans les différentes réformes qui lui ont été appliquées ;

Considérant la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui vise à soumettre l'organisation de l'enseignement professionnel public aux seuls besoins des entreprises, excluant ainsi les questions liées aux droits des salariés, aux enjeux environnementaux, au développement de l'esprit critique, à l'acquisition d'une culture commune ;

Considérant que cette réforme gouvernementale qui vise à adapter ces formations aux besoins des entreprises locales provoque l'opposition d'une intersyndicale complète qui dénonce la rupture d'égalité de l'enseignement dictée par les seuls besoins des entreprises, une diminution du volume des heures d'enseignement général et une fragilisation de cette voie ;

Considérant que l'augmentation de la durée de formation en entreprise prévue dans la réforme réduit mécaniquement la formation professionnelle et la formation générale dispensées au sein du lycée hypothèque fortement la poursuite d'études dans le supérieur, par exemple en BTS, qui demande une maîtrise du langage et de l'argumentation qui ne peut s'acquérir de façon innée. Alors que nous connaissons dans les années à venir une transformation de notre modèle productif, alors qu'il est demandé une montée en compétences aux ouvriers et employés et que cette tendance sera amplifiée dans les années à venir, le Président de la République choisit de réduire l'enseignement général dispensé à des jeunes entre 15 et 18 ans. Cette vision aura aussi des impacts sur la formation des futurs citoyens ainsi que sur l'émancipation des individus ;

Considérant que cette vision traduit aussi une méconnaissance de l'investissement que nécessite l'accueil d'un jeune en formation entre 15 et 18 ans dans une entreprise ou une administration publique, une méconnaissance de la difficulté pour les élèves qui n'ont aucun réseau personnel - ce qui constitue l'essentiel du public accueilli en lycée professionnel - pour effectuer déjà 22 semaines de stage, une méconnaissance de la scolarisation des jeunes en situation de handicap trouvant dans le lycée professionnel le temps et la bienveillance nécessaires pour construire leur insertion professionnelle ;

Considérant que la véritable motivation de cette réforme est de faire des économies en réduisant le temps d'enseignement des jeunes issus des classes populaires et moyennes, ce qui permet d'économiser 10 000 postes, et ainsi de tenir la promesse des revalorisations à moyens constants ;

Considérant l'annonce par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris, le 17 octobre dernier, anticipant cette réforme nationale, de la volonté de fermer totalement ou partiellement six lycées professionnels, et un lycée général à Paris dès la rentrée de septembre 2023 et 2024, soit le site de Charenton de Théophile-Gautier (12<sup>e</sup>), le site Friant de Lucas-de-Nehou (14<sup>e</sup>), Valadon (18<sup>e</sup>), Armand-Carrel (19<sup>e</sup>), Georges-Brassens (19<sup>e</sup> arrondissement), et Charles-de-Gaulle (20<sup>e</sup>) ;

Considérant que les 750 élèves qui seront touchés devront être répartis, en cours de formation, dans d'autres établissements, que ces établissements sont au nombre de 14 d'après les organisations

syndicales, que leur structure pédagogique sera modifiée (modification pouvant aller jusqu'à la fermeture de la voie générale au lycée Élixa Lemonnier dans le 12<sup>e</sup>), que de façon globale le fonctionnement de ces établissements, et le travail des équipes éducatives seront impactés ;

Considérant la Région choisi de mettre fin à la polyvalence des lycées, c'est-à-dire la présence au sein d'un même établissement des filières générale, technologique et professionnelle ;

Considérant que la démographie des lycées professionnels augmente à Paris grâce à une meilleure communication sur l'intérêt des filières professionnelles en direction des collégiens et collégiennes, et ainsi une augmentation de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 ;

Considérant que de nombreux jeunes n'étaient toujours pas affectés dans la filière professionnelle de leur choix au 15 septembre 2022 ;

Considérant que ces fermetures aboutiraient à augmenter la taille des lycées vers lesquels les élèves des filières professionnelles seraient redirigés, dégradant la qualité du climat scolaire, enjeu important et reconnu de la qualité d'apprentissage ;

Considérant que l'objectif d'économies guide cette restructuration permettant d'économiser à la fois en budget de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que les équipes éducatives des différents établissements concernés directement et indirectement n'ont, à ce stade, pas du tout été associées à cette décision de la Région et de l'Académie, et que celles-ci n'avancent pour l'heure aucun argument pédagogique ;

Considérant que le lycée Charles-de-Gaulle, situé sur le territoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement menacé de fermeture, propose un baccalauréat : Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (dénommé AGORA), un baccalauréat gestion-administration (GA) qui forme des gestionnaires administratifs dont on a tant besoin, en particulier dans les services publics et une formation post-bac : Mention Complémentaire – Services Financiers qui donne accès directement à la vie active et/ou permet de poursuivre des études vers un BTS Banque, BTS Assurance, BTS professions immobilières, là encore essentielle à notre société ;

Considérant l'interpellation de Mme Péresse, présidente de Région, par les organisations syndicales de l'Éducation nationale et des élu·es de gauche et écologistes au Conseil régional d'Île-de-France pour lui demander de renoncer à ces projets de fermeture de lycées professionnels ;

**Sur proposition des élu.e.s des groupes Générations, Communiste et Citoyen et Écologistes, l'Exécutif émet le vœu :**

**-que le Conseil d'arrondissement du 20<sup>ème</sup> s'oppose clairement aux orientations de la réforme nationale de l'enseignement professionnel annoncée par le Président de la République ;**

**-que la Ville de Paris interpelle la Région Ile-de-France et l'Académie de Paris, et demande que :**

- **Le processus de fermeture partielle, ou totale, de sept lycées parisiens, et le déplacement des élèves et des équipes éducatives en conséquence, prévu pour septembre 2023, soit immédiatement suspendu ;**
- **Soient engagées des concertations avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin d'améliorer les formations et l'orientation des élèves ;**
- **La Ville de Paris soutienne les mobilisations de la communauté scolaire contre ces fermetures, et notamment les mobilisations des personnels du Lycées Charles de Gaulle dans le 20<sup>ème</sup>.**